



DELIBERATION N° 12/2024
OBJET : LOGICIEL MONSUIVISOCIAL
Réunion 5 juin 2024



Membres en exercice	20
Membres présents	14
Pouvoirs	1
Votes :	
Pour	15
Contre	0
Abstentions	0

Envoyé en préfecture le 13/06/2024

Reçu en préfecture le 13/06/2024

Publié le

ID : 025-200066264-20240605-D12_2024-DE



Le Conseil d'administration de l'Agence départementale d'appui aux territoires, convoqué le 13 mai 2024, s'est réuni le 5 juin 2024 à 9h30, sous la présidence de Madame Christine BOUQUIN, Présidente de l'ADAT.

Etaient présents les membres de l'Agence suivants :

Gabriel BAULIEU, Olivier BILLOT, Marie-France BOTTARLINI, François CUCHEROUSET, Damien CHARLET, Raphaël KRUCIEN, Géraldine LEROY, Thierry MAIRE DU POSET, Daniel PERRIN, Géraldine TISSOT-TRULLARD, Thierry VERNIER, Michel VIENET, Martine VOIDEY

Etaient excusés les membres de l'Agence suivants :

Marie-Noëlle BIGUINET, Christian BRAND, Elisabeth BROSSARD, Daniel BUCHWALDER, Claude COURVOISIER, Charles DEMOUGE, André-Marie DEPOUTOT, Patrick GENRE, Jean-Claude GRENIER, Michel LAURENT, Charles PIQUARD (Pouvoir à Christine BOUQUIN)

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de l'ADAT,

Il est proposé d'ajouter une nouvelle prestation à l'offre de service de l'ADAT pour les CCAS et les communes qui gèrent des bénéficiaires de prestations sociales : le logiciel **Monsuivisocial** est un outil qui vise à faciliter le suivi social des bénéficiaires, pour les collectivités qui ne disposent pas de logiciel métier. Le développement de ce logiciel a été réalisé par une start-up d'état et financé par l'ANCT.

Cet outil permet le suivi des aides par bénéficiaires et type de prestations (gestion des rendez-vous, compte-rendu d'entretien, statistiques ...).

En partenariat avec l'ANCT, l'ADAT propose d'accompagner le déploiement de ce logiciel auprès de ses adhérents et d'en assurer l'assistance. Il est proposé d'inclure cette prestation dans le pack de base.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration,

APPROUVENT à l'unanimité l'intégration du logiciel Monsuivisocial dans l'offre de service de l'ADAT, sans coût supplémentaire pour les adhérents, cet outil intégrant le pack de base.

La Présidente de l'ADAT,


Christine BOUQUIN